

P D
P P
PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT DES
PRATIQUES

Programme National de Formation

« La rencontre de deux expertises »

Conclusions du comité de travail responsable de définir
le tronc commun CLSC/CJ du programme de formation
« Compétences génériques pour intervenir en protection de la jeunesse »

Mars 2002



Association des
centres jeunesse
du Québec

P D
PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT DES
PRATIQUES P



PROGRAMME NATIONAL
DE FORMATION

«La rencontre de deux expertises»

**Conclusions du comité de travail responsable
de définir le tronc commun CLSC/CJ
du programme de formation
«Compétences génériques pour intervenir
en protection de l'enfance et de la jeunesse»**

Mars 2002

Remerciements

Cet important travail de définition du tronc commun CLSC/CJ du programme de formation «compétences génériques pour intervenir en protection de la jeunesse» a été rendu possible grâce à la contribution et l'engagement des personnes suivantes :

Pour les CLSC :

Francine Benoît, ARH, CLSC Lamater

Carole Marsolais, ARH, CLSC Joliette

Guy Lapierre, conseiller clinique, coordonnateur du volet CLSC au PNF

Claude Théberge, psychologue, CLSC Lamater

Jean-Yves Thiffault, ARH, CLSC Joliette

Pour l'ACJQ :

Martine Brodeur, formatrice au module 103

Claudette Cossette Dessureault, formatrice aux modules 102 et 104

Marisa DiMeglio, formatrice au module 101

Luc-Antoine Malo, formateur au module 101

Linda Piano, formatrice aux modules 100 et 104

Annie Tempier, formatrice aux modules 100 et 103

Ginette Sarrazin, coordonnatrice du Programme National de Formation

Pour la rédaction :

Ginette Sarrazin, coordonnatrice du PNF

Nous tenons à remercier chaleureusement ces personnes et, tout particulièrement, les intervenants des CLSC Joliette et Lamater, pour nous avoir permis de vivre de grands moments d'enrichissement professionnel. Cinq rencontres dans lesquelles deux expertises animées d'une vision commune se sont employées, à partir de leur mission respective, à élargir leurs horizons en vue d'identifier des objectifs à poursuivre, tantôt communs et surtout conjoints. Ces mêmes objectifs qui deviendront, pour les uns et les autres, des ressources complémentaires dans l'aide que nous souhaitons tous apporter aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

À ces intervenants, nous disons merci.

Introduction

Durant la première année d'existence du Programme National de Formation, deux CLSC de la région de Lanaudière ont pris part activement à l'expérimentation de son implantation. Contrairement aux questionnaires des CLSC, la satisfaction des intervenants ayant pris part à l'expérimentation s'est avérée plutôt mitigée. Plusieurs facteurs mentionnés dans le rapport « Programme National de Formation : Bilan de l'expérimentation » décembre 2001, expliquent cette réaction. Le niveau de compétences génériques et certaines modalités pédagogiques visés par le programme de formation, la composition des groupes ciblés, les fortes attentes créées par la sensibilisation et l'absence d'un suivi rigoureux de la communication entre les coordonnateurs régionaux et la coordination nationale sont considérés, par les intervenants en CLSC, comme les maillons faibles du programme.

Soucieux de ne pas conclure hâtivement et prématurément à l'échec de cette expérimentation, il fut plutôt suggéré de constituer un groupe de travail formé d'intervenants des CLSC ayant participé à l'expérience, de formateurs du PNF et de la coordonnatrice du PNF. S'est joint au groupe, le représentant des CLSC au comité des coordonnateurs régionaux du PNF.

Les principales conclusions de ce comité de travail, présentées dans ce document, proviennent de cinq rencontres tenues entre les mois d'octobre et décembre 2001. Ces dernières ont permis de faire un bilan exhaustif de chacun des modules du programme de formation portant sur les compétences génériques pour intervenir en protection de la jeunesse.

La modalité de travail fut simple, efficace et chaque rencontre s'est déroulée de la même façon. Le formateur concerné par le module à l'étude rappelait les grandes lignes de la formation puis reprenait en détail chacune de ses parties en s'assurant du rappel par les intervenants des CLSC des concepts et notions vus dans la formation. Après chacune des parties, les intervenants des CLSC étaient invités à répondre à trois questions :

- Quels sont les éléments du programme qui peuvent être conservés tels quels?
- Quels sont les éléments du programme qui peuvent et doivent être ajustés afin d'intégrer la réalité du travail en CLSC? Quels sont ces ajustements?
- Quels sont les éléments du programme qui ne répondent aucunement à la réalité du travail en CLSC et par le fait même, devraient être éliminés?

Nous étions en mesure, à la fin de nos travaux, de porter un jugement sur la pertinence d'intégrer le module au tronc commun du programme national de formation portant sur les compétences génériques pour intervenir en protection de la jeunesse.

Les conclusions présentées ci-après reflètent les résultats de nos échanges. Celles-ci sont rapportées sous cinq chapitres, soit les cinq modules de formation dudit programme. Par ailleurs, l'organisation de ces chapitres respecte le déroulement de nos rencontres et font état des avis des intervenants des CLSC aux trois questions précédemment mentionnées. Une conclusion générale complète ce document.

Chapitre I

Module 100 Protection de la jeunesse : Intervenir selon une approche centrée sur la famille

Tous les thèmes du module 100 portant sur l'intervention selon une approche centrée sur la famille sont à conserver. Les raisons qui motivent cette conclusion sont expliquées ci-après.

<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ÊTRE CONSERVÉS</p>	<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ET DEVANT FAIRE L'OBJET D'AJUSTEMENTS</p>
<p>➤ Bases historiques, philosophiques et légales de la protection de la jeunesse</p> <p>Cette toute première partie du programme de formation constitue une amorce intéressante pour les intervenants en CLSC. En plus d'ancrer des racines, ces notions témoignent de l'évolution des valeurs liées à l'intervention psychosociale. Tout à fait en lien avec le sens de l'intervention en CLSC, ces notions resituent les intervenants face à leur rôle premier d'agent de changement et, s'il y a lieu, d'agent de contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La première partie de ce module portant sur les bases historiques, philosophiques et légales de la protection de l'enfance et de la jeunesse gagnerait à être plus synthétique afin d'intégrer des notions telles que l'évolution de l'intervention psychosociale dans ses grandes lignes, l'évolution des CLSC, ainsi que le rappel des missions respectives et complémentaires des CLSC et des centres jeunesse. Ces ajouts permettraient de situer en tout début de programme le continuum de services CLSC/CJ ainsi que le rôle d'agent de changement de chacun. Ils éviteraient, de plus, d'enfermer le programme de formation dans le contexte légal de la protection de la jeunesse en élargissant ses contours à un modèle englobant la dimension clinique de la protection de l'enfance. Nous proposons par ailleurs de remplacer le titre actuel par «protection de l'enfance». • Le rôle d'agent de contrôle de l'intervenant, tant en contexte volontaire que d'autorité, nous oblige à défaire l'idée que ce dernier n'appartient qu'à l'intervenant de la DPJ et, suscite la réflexion chez les intervenants en CLSC de l'importance de ce rôle dans leur contexte d'intervention. • Les intervenants en CLSC nous permettent de prendre conscience qu'en dépit de l'adhésion des intervenants à une approche centrée sur la famille, la réalité démontre qu'à l'égard des attentes de la clientèle, ils nagent à contre courant. Ainsi, la personne qui demande de l'aide pour

	<p>un enfant dont la situation est jugée inacceptable cherche souvent à s'en remettre à un spécialiste, à un expert et loin d'elle se trouve l'idée qu'elle pourrait, avec le soutien de l'intervenant, détenir en partie la solution. Ce paradoxe de l'intervention doit être soulevé de façon à faire prendre conscience aux intervenants en CLSC et en centre jeunesse, de l'importance d'avoir accès à des référentiels communs et à des faits concrets, observables afin de soutenir leurs positions et leurs décisions quant à l'intervention à privilégier.</p>
<p>➤ Identification et évaluation des abus physiques et de la négligence</p> <p>Cette partie est très pertinente pour tout intervenant en CLSC. L'apprentissage de notions est riche, tout particulièrement celles concernant le groupe d'enfants 0-5 ans. Ces notions s'avèrent utiles pour le dépistage puisqu'elles sont claires, concrètes et en lien avec l'intervention en CLSC. De plus, les exemples apportés témoignent de situations concrètes et plausibles en regard de la réalité CLSC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réflexion sur l'importance du regard interdisciplinaire et du travail avec les différents partenaires ainsi que ses incidences sont à renforcer pour mieux considérer la réalité des CLSC. Les formateurs devront se préoccuper d'aider les intervenants en CLSC à faire les liens avec leur pratique. Pour une plus grande efficacité, certains exercices pourraient regrouper que des intervenants en CLSC. Une question a toutefois été soulevée sur l'importance d'une meilleure concertation entre l'intervenant en CLSC et l'infirmière, particulièrement pour les enfants 0-5 ans, en regard des indicateurs d'abus et de négligence.
<p>➤ Identification et évaluation de l'abus sexuel</p> <p>Cette partie se veut un rappel et une synthèse d'informations déjà connues en raison de l'importance de la sensibilisation à cette problématique au cours des dernières années dans les CLSC. Les intervenants s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une reprise d'un thème connu mais intéressante puisque revue sous l'angle de la dimension évaluative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les intervenants en CLSC nous rappellent l'importance pour leur travail que nous accordions aux questions relatives à l'adolescence une attention toute aussi soutenue que pour les autres groupes d'âge. Par exemple, un rappel de l'esprit de la LPJ et des services disponibles doit être fait en lien avec la problématique d'abus sexuel à l'adolescence.

<p>➤ Évaluation du risque</p> <p>Cette partie permet d’avoir une vision d’ensemble de l’évaluation du risque tant en contexte de prévention que de protection au sens légal du terme. Il s’agit d’un élément fondamental du programme et il est primordial que les intervenants en CLSC connaissent les référentiels de l’évaluation du risque. Cette partie du programme est perçue comme potentiellement capable de favoriser et soutenir l’arrimage de l’intervention entre le CLSC et le centre jeunesse. La connaissance et l’utilisation d’un langage et d’outils communs en matière d’évaluation du risque constituent, pour les intervenants en CLSC, un investissement structuré permettant une meilleure concertation pour l’évolution de la situation d’un enfant et de sa famille. Il est toutefois noté par ces derniers que cet arrimage s’avère tout aussi important entre les CLSC de régions différentes.</p>	
<p>➤ Culture et diversité</p> <p>L’intérêt de cette section provient de l’apprentissage de nouvelles connaissances liées à la gestion de l’influence de la différence individuelle et culturelle. Par ailleurs, des impacts sur leurs attitudes professionnelles sont observés par les intervenants en CLSC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La partie sur la culture et la diversité pourrait bénéficier des ajouts suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la culture vue sous l’angle de l’interdisciplinarité dans l’intervention; - introduire la dimension de la famille recomposée dans la section «comprendre sa culture»; - introduire la notion de culture ou tradition de recourir à nos services par certaines familles; - indiquer des ressources pouvant être consultées lors de problématiques interculturelles; - réfléchir sur les écueils possibles de l’intervention interculturelle.

<p>➤ Réception et traitement des signalements</p> <p>Cette section suscite la curiosité des intervenants en CLSC et les aide à mieux connaître et comprendre la mécanique du signalement prévue à la LPJ. Cette partie du programme leur permet d'identifier les éléments qui soutiennent la rétention d'un signalement. Elle leur permet par conséquent d'améliorer, voire de renforcer, la préparation d'un signalement en vue de sa rétention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La partie sur la réception et le traitement du signalement se doit d'être approfondie, de façon à faire ressortir clairement la place et les besoins des intervenants en CLSC et en centre jeunesse à l'égard de cette importante décision et première étape du processus de l'intervention de protection. Pour renforcer le transfert des apprentissages, les intervenants en CLSC pourraient être assignés au rôle de signalant dans la mise en situation prévue.
<p>➤ Évaluation - Orientation</p> <p>Ces notions représentent un intérêt commun pour les intervenants des CLSC et des centres jeunesse. En suscitant l'opportunité de repositionner la place et le rôle de l'intervenant en CLSC dans le processus d'intervention de protection et plus particulièrement, à l'étape de l'évaluation et de l'orientation, cette partie du programme encourage fortement la collaboration entre ces deux partenaires et ce, dans le plus grand intérêt de l'enfant.</p>	
<p>➤ Services axés sur la famille</p> <p>Les notions relatives aux services axés sur la famille sont d'autant plus pertinentes qu'elles sont au cœur du partenariat CLSC/CJ. Qui collabore avec qui? quand? avant, pendant et après que le dossier d'un enfant et sa famille soit sous la responsabilité de la DPJ. Les intervenants en CLSC conçoivent que ce modèle de services axés sur la famille doit être mis de l'avant et que des habitudes de communication, de concertation doivent être développées. Le cadre de la formation devient un lieu privilégié d'échanges sur le continuum de services entre les intervenants en CLSC et ceux en centre jeunesse.</p>	

<p>➤ Rôle de l'intervenant</p> <p>Les notions relatives au rôle de l'intervenant dans un modèle d'intervention centrée sur la famille concernent tous les intervenants, qu'ils travaillent en CLSC ou en centre jeunesse. Le cadre de la formation offre toutefois l'opportunité de réaffirmer qu'en raison de la complexité que représente l'intervention auprès des enfants et de leurs familles, l'expertise de chacun se doit d'être reconnue puisqu'en définitive elle s'avère importante, voire essentielle.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Ce module offre une excellente occasion que nous nous devons de ne pas rater, de resituer les expertises de chacun, intervenants en CLSC et en centre jeunesse, dans le continuum de services et de rappeler le rôle et la place de chacun dans l'axe de complémentarité à maintenir dans le plus grand intérêt de l'enfant. • Pour ce module, comme pour tous les autres, les éléments suivants favoriseraient l'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> - Aborder les différentes notions à l'aide d'outils et de situations concrètes. - Offrir des lectures préalables à la formation. - Fournir des références pour aller plus loin, poursuivre la réflexion individuellement.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME À ÉLIMINER

À la lumière de notre réflexion, aucun thème de ce module ne doit être éliminé.

Chapitre II

*Module 101 Protection de la jeunesse : Le processus clinique
d'intervention selon une approche centrée sur la famille*

Tous les thèmes du module 101 portant sur le processus clinique d'intervention selon une approche centrée sur la famille sont à conserver. Les raisons qui motivent cette conclusion sont expliquées ci-après.

<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ÊTRE CONSERVÉS</p>	<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ET DEVANT FAIRE L'OBJET D'AJUSTEMENTS</p>
<p>➤ Intégration et équilibre de l'intervention clinique et du rôle d'autorité</p> <p>Cette première partie est tout à fait pertinente en raison de la réflexion qu'elle suggère autour des notions de relation d'aide, d'autorité et de pouvoir et ce, que nous intervenions en CLSC ou en centre jeunesse. L'occasion nous est fournie de mieux comprendre que l'exercice des différents rôles, et en particulier celui d'autorité, n'est pas lié uniquement au continuum de services ou à la référence d'un client à la DPJ par le CLSC. Au contraire, tout intervenant travaillant en CLSC ou en centre jeunesse peut et doit exercer des rôles différents en lien avec le contexte de l'intervention à mener. Ces notions ramènent, par conséquent, aux constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que la famille demande de l'aide ou qu'elle fasse l'objet d'un signalement, cette dernière confère à l'intervenant une autorité, un ascendant par lequel «elle me croit capable de...». - Qu'il y a nécessité de créer une alliance avec la famille afin de l'accompagner dans la reconnaissance qu'elle peut, avec du soutien, améliorer sa situation, surmonter ses difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> • La principale faiblesse de ce module en regard de la réalité de l'intervention en CLSC réside dans sa forte coloration LPJ. L'élargissement des aspects suivants permettra de mieux rejoindre ces premiers : <ul style="list-style-type: none"> - Aborder systématiquement la mission des CLSC et faire les liens avec chacune des sections du module, notamment, la demande d'aide signifiée versus le signalement et les buts de l'intervention en CLSC et en centre jeunesse. - Faire porter la réflexion sur la relation d'aide, d'autorité et de pouvoir, au-delà du contexte de la LPJ. S'assurer que les constats relatifs à ces rôles dont nous avons fait mention précédemment ressortent au cours des échanges. - Corriger les acétates en généralisant les titres des sections en enlevant le terme «en centre jeunesse» et en les intégrant au cahier du participant, une fois présentées.

<ul style="list-style-type: none"> - Que l'on intervienne en CLSC ou en centre jeunesse, nous privilégions toujours l'option de faire avec plutôt que de faire pour le client. - Qu'en définitive, l'utilisation ou l'exercice de l'autorité et du pouvoir est une compétence liée au «savoir communiquer» que chaque intervenant en CLSC et en centre jeunesse se doit de développer. 	
<p>➤ Planification de l'intervention</p> <p>Cette section de la formation a été jugée pertinente par les participants en raison de l'importance de bien planifier l'intervention à partir de l'évaluation constante de l'évolution de la situation problématique.</p>	
<p>➤ La relation d'aide</p> <p>Cette section rejoint tout particulièrement la réalité de la pratique en CLSC. Elle se veut, aux dires des participants, un rappel salutaire que l'intervenant est au service de l'enfant et de sa famille et non à sa remorque! De plus, elle permet d'insister sur le principal outil de travail de l'intervenant soit, l'utilisation de ses propres compétences afin de soutenir et rappeler au parent qu'il est la meilleure personne pour reprendre du pouvoir sur sa situation. La formation suggère, par ailleurs, des apprentissages nouveaux, notamment, la nécessité d'être clair avec soi-même et avec les autres comme intervenant et le regard porté sur l'influence de la différence individuelle et culturelle dans l'établissement de la relation d'aide.</p>	<p>La section sur la relation d'aide devrait permettre la reconnaissance de l'autorité et du pouvoir de l'intervenant en CLSC et non seulement en centre jeunesse.</p> <p>Toujours dans cette section, les participants nous invitent à évaluer la nécessité d'aborder la dimension de la diversité individuelle et culturelle dans chaque module et mieux faire ressortir les liens entre eux.</p> <p>Cette section mériterait d'être approfondie sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre pour donner un sens aux résistances; - Introduire la dimension «résistances de l'intervenant».

<p>➤ L'évaluation de la famille</p> <p>L'évaluation de la famille demeure un point important autant en CLSC qu'en centre jeunesse. Cette section couvre tous les aspects à considérer dans une évaluation. Par ailleurs, elle s'avère très appropriée pour l'intervention en petite enfance.</p>	<p>La section sur l'évaluation de la famille serait enrichie par la mise en forme d'outils des différentes composantes de cette évaluation.</p> <p>Des indicateurs sont aussi souhaités pour renforcer l'évaluation de la famille et des capacités parentales.</p>
<p>➤ Développement du plan d'intervention</p> <p>Cette section est aussi très pertinente pour les intervenants en CLSC puisqu'elle permet de bien cerner le problème devant faire l'objet d'une intervention. De plus, la plupart des Ordres professionnels exigent de ses membres la rédaction d'un plan d'intervention. Cette section, par conséquent, rappelle les intervenants à leurs obligations professionnelles. Toutefois, l'angle de prise et la terminologie utilisés sont étroitement liés au contexte de l'application de la LPJ. Cette section doit faire l'objet d'ajustements en fonction des buts et des objectifs découlant de la mission des CLSC.</p>	
<p>➤ Évaluation continue et fermeture du dossier</p> <p>Cette section est tout à fait pertinente et aura permis aux participants de prendre conscience que l'évaluation continue gagnerait à être systématisée dans leur milieu de travail. Les apprentissages visent l'importance de faire le point régulièrement sur ses dossiers, de prendre du recul afin de se recentrer sur l'atteinte de résultats réalistes et réalisables, de même que sur l'implication des différentes parties dans un contexte de multidisciplinarité.</p>	

➤ **L'entrevue clinique**

Cette section de la formation sera d'autant plus pertinente pour les intervenants en CLSC si l'angle de prise est l'application des techniques d'entrevue et non la limitation aux concepts théoriques.

- Les échanges font ressortir la pertinence de créer un module de compétences spécifiques sur la conduite d'entrevue clinique. Ce module devrait permettre la confrontation de ses schèmes de références individuels de relation d'aide à un processus d'aide systématique.

Les modalités pédagogiques de ce module portant sur la conduite d'entrevue clinique devraient insister davantage sur les habiletés à développer que sur les savoirs déjà connus. Différentes modalités sont suggérées afin d'encadrer une telle démarche.

- Mise en situation, jeux de rôle en grand groupe avec observateur.
- L'utilisation de différentes stratégies en entrevue et leurs impacts.
- Identification de stratégies gagnantes et contre indications.
- Aborder des problématiques difficiles.
- Approfondir les éléments de transfert chez le client et de contre transfert chez l'intervenant.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME À ÉLIMINER

À la lumière de notre réflexion et des ajustements à effectuer, aucun thème de ce module ne doit être éliminé.

Chapitre III

Module 102 Aspects juridiques de la protection de la jeunesse

Tous les thèmes du module 102 portant sur les aspects juridiques de la protection de la jeunesse sont à conserver. Les raisons qui motivent cette conclusion sont expliquées ci-après.

Notons, en tout premier lieu, que ce module était appréhendé par les participants des CLSC en raison de sa très grande spécificité autour des aspects juridiques de la pratique en centre jeunesse. Ils ont toutefois quitté la formation enchantés en raison de la qualité des formateurs, notamment l’avocat, le contenu et le rythme soutenu de l’animation.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ÊTRE CONSERVÉS	ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ET DEVANT FAIRE L’OBJET D’AJUSTEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le module en général a permis une meilleure connaissance et compréhension du processus juridique dans son ensemble et de la mécanique de l’application de la LPJ. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les titres des sections de ce module devraient être généralisés en retirant l’identification aux centres jeunesse. Les aspects juridiques de la protection de la jeunesse ne concernent pas uniquement la clientèle des centres jeunesse. De plus, les énoncés de compétences devraient considérer l’ensemble des réalités CLSC/CJ.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le module s’avère particulièrement intéressant pour les intervenants en CLSC pour les motifs suivants : 	<ul style="list-style-type: none"> • Différents thèmes dans l’optique du continuum de services méritent d’être approfondis :

<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects juridiques de la protection de la jeunesse concernent tout le monde, d’abord comme individu membre de cette société, puis comme intervenant responsable d’accompagner des enfants, des jeunes et des parents qui vont ou viennent de vivre le processus juridique. - L’importance de connaître les lois qui affectent les droits des usagers qu’ils soient en centre jeunesse ou non et, tout particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans l’accompagnement des parents face aux difficultés de leur enfant; ▪ dans la confrontation des adolescents, étant plus informés que leurs parents, face à leurs droits et leurs responsabilités; ▪ dans le rappel de la responsabilité des intervenants des CLSC dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. - La pertinence de connaître et comprendre le processus d’application de la LPJ en raison : <ul style="list-style-type: none"> ▪ du partenariat CLSC/CJ à maintenir, voire à renforcer jusqu’à l’étape de la judiciarisation; ▪ de la reconnaissance par les intervenants en CJ de la part d’évaluation que détient l’intervenant en CLSC en raison de l’historique de son intervention auprès de l’enfant et de la famille; ▪ de l’implication possible des CLSC dans l’application des mesures volontaires; ▪ de la nécessité pour les intervenants en CLSC de référer à une façon commune et claire «de rendre» l’information lors d’un signalement. 	<ul style="list-style-type: none"> - L’élément central du partenariat CLSC/CJ dans le contexte légal et de continuum de services apparaît être la confidentialité lors de la divulgation : <ul style="list-style-type: none"> • qu’est-ce qu’un intervenant en CLSC est en mesure de divulguer en cours d’évaluation? au moment de l’application des mesures? - Documenter et favoriser l’échange sur l’aspect de la confidentialité pour les intervenants en CLSC dans le contexte d’application de la LPJ et, tout particulièrement lorsque le signalement est fait par une tierce personne. - Documenter le rôle d’agent de liaison en CLSC. À l’inverse, lorsque le jeune revient au CLSC après le processus juridique : <ul style="list-style-type: none"> • à quel type d’informations l’intervenant a-t-il accès? • y a-t-il un mécanisme permettant le retour d’informations en provenance du CJ? - Les éléments qui marquent la différence entre un signalement non retenu et une orientation immédiate. - La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). - Le rôle de l’intervenant en CLSC dans l’application des mesures volontaires. - À quel moment les intervenants en CLSC peuvent être appelés à témoigner? Comment les préparer?
--	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- L'intérêt pour le travail auprès des familles, de connaître et comprendre les différentes procédures prévues à la LPJ, de même que le déroulement de l'audition.- La pertinence de mieux saisir le rôle et les responsabilités des intervenants en centre jeunesse favorise une meilleure concertation entre les acteurs impliqués. | |
|--|--|

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME À ÉLIMINER

À la lumière de notre réflexion et des ajustements à effectuer, aucun thème de ce module ne doit être éliminé.

Chapitre IV

Module 103 Les effets de la négligence et des mauvais traitements sur le développement de l'enfant

Tous les thèmes du module 103 portant sur les effets de l'abus et de la négligence sur le développement normal de l'enfant sont à conserver. Les raisons qui motivent cette conclusion sont expliquées ci-après.

<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ÊTRE CONSERVÉS</p>	<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ET DEVANT FAIRE L'OBJET D'AJUSTEMENTS</p>
<p>➤ Développement normal de l'enfant (0-18 ans)</p> <p>Cette première partie est très importante, voire incontournable, pour tout intervenant qu'il œuvre en CLSC ou en centre jeunesse. Le développement normal est la matrice de base de l'intervention auprès des enfants et des familles en difficulté. Par ailleurs, les connaissances liées au développement de l'enfant entre 0 et 3 ans constituent toujours nos premiers points de repère dans l'identification d'une problématique. Ce thème fournit aussi, globalement, les indicateurs à considérer pour mieux évaluer la problématique et mieux situer les pistes d'intervention à privilégier.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • La principale faiblesse de ce module provient du choix des modalités pédagogiques utilisées. Ce module est perçu comme austère en raison de la quantité d'informations transmises. Par ailleurs, il laisse aux participants une impression de «déjà vu». <p>Enfin, il apparaît plus difficile de faire les liens entre la théorie et la pratique dans le cadre de cette présentation linéaire ressemblant davantage à un exercice académique.</p>

	<p>Différentes suggestions sont faites par les participants pour dynamiser la formation. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir l'animation de façon à guider les participants à travers un processus d'apprentissage lié à leur réalité clinique. Faire en sorte que cette formation serve de bougie d'allumage à explorer l'intervention à privilégier. - Appliquer à l'animation les principes de la planification de l'intervention vus au module 101: <ol style="list-style-type: none"> 1. identification du problème 2. établir le parallèle entre le problème et le développement normal de l'enfant 3. identifier les zones de développements problématiques 4. cibler les champs d'intervention prioritaires 5. préciser des objectifs à atteindre 6. identifier les activités permettant l'atteinte des objectifs 7. élaborer un plan d'action 8. évaluer les résultats - Établir davantage de parallèles et de liens directs entre l'abus, la négligence, les styles parentaux et le développement normal de l'enfant.
	<ul style="list-style-type: none"> • Une animation davantage interactive permettrait, selon les intervenants en CLSC, la prise de conscience individuelle de sa propre ignorance et, éviterait une conclusion rapide à l'effet que le contenu est trop «de base». De plus, ce module contribuerait à renforcer le jugement clinique des intervenants.

<p>➤ Effets de l’abus et de la négligence sur le développement normal de l’enfant</p> <p>Cette section est tout aussi incontournable que la première en raison des liens directs qu’elle permet d’établir entre les effets voire les problématiques que nous rencontrons dans la pratique, le niveau actuel de développement de l’enfant et celui qu’il devrait avoir normalement atteint. Par conséquent, cette section permet de situer le point de départ de l’intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce module gagnerait, par ailleurs, à se restructurer pour accorder autant d’importance à l’évaluation des effets de l’abus et de la négligence sur le développement normal qu’à l’intervention à privilégier une fois que ces premiers ont été observés, clairement identifiés et évalués.
<p>➤ Syndrome d’alcoolisation foetale</p> <p>Ce thème s’avère particulièrement utile pour le travail en prévention auprès des adolescentes et des femmes enceintes ainsi qu’en petite enfance. Toutefois, les intervenants en CLSC disent posséder peu d’informations sur cette problématique et considèrent que la présente formation ne traite pas assez ce thème en profondeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des références et des textes au cahier des participants sont souhaitables pour les thèmes du syndrome d’alcoolisation foetale et le développement du cerveau.
<p>➤ Développement du cerveau</p> <p>Ce thème est relativement nouveau en formation et d’autant plus pertinent qu’il éveille aux effets possibles et, récemment mis en lumière, de l’abus et de la négligence sur le développement du cerveau.</p>	

<p>➤ Hyperactivité / déficit de l'attention</p> <p>Les intervenants en CLSC considèrent ce thème très pertinent puisqu'une partie importante des clients en santé mentale, près de 30% selon leur estimation, souffrent d'hyperactivité et de déficit de l'attention. Ils soulignent l'existence d'une ressource disponible pour les parents à l'égard de cette problématique (PANDA) Parents aptes à négocier le déficit d'attention avec ou sans hyperactivité.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Une emphase plus grande devrait être mise sur le concept de l'attachement, particulièrement important dans le contexte de l'intervention préventive. La formation pourrait, par conséquent, promouvoir : <ul style="list-style-type: none"> - des programmes tels OLO, NEGS, PAPFC - des outils de dépistage tels le «Dominique» - des instruments reconnus (avis de l'ACJQ) - des références... • D'importants concepts tels la résilience et les styles parentaux pourraient être abordés dans la formation. • L'avis de l'ACJQ sur les outils d'évaluation recommandés en lien avec les différents groupes d'âges et de problématiques est à intégrer dans la formation et à diffuser auprès des intervenants en CLSC. • Les questions relatives à l'adolescence doivent être traitées avec la même importance que celles relatives à l'enfance.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Les formateurs devraient de nouveau saisir l'occasion pour souligner l'importance de travailler en multidisciplinarité, de consulter et de demander, en cas de doute, une évaluation d'un présumé retard afin de bien identifier la problématique sur laquelle reposera l'intervention.• Une réflexion doit être réalisée sur la place de l'infirmière et de l'intervenant psychosocial puisqu'elle pose un enjeu spécifique aux CLSC dans le dépistage et l'intervention auprès des jeunes enfants. |
|--|---|

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME À ÉLIMINER

À la lumière de notre réflexion et des ajustements à effectuer, aucun thème de ce module ne doit être éliminé.

Chapitre V

Module 104 Séparation, placement et réunification

Tous les thèmes du module 104 portant sur la séparation, le placement et la réunification sont à conserver. Les raisons qui motivent cette conclusion sont expliquées ci-après.

<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ÊTRE CONSERVÉS</p>	<p style="text-align: center;">ÉLÉMENTS DU PROGRAMME POUVANT ET DEVANT FAIRE L'OBJET D'AJUSTEMENTS</p>
<p>➤ Concepts de séparation et d'attachement</p> <p>Ces notions sont importantes et bénéfiques pour les intervenants en CLSC. Le concept de l'attachement constitue la pierre angulaire du développement de l'identité. Il s'avère des plus importants dans le travail de l'intervenant auprès des parents. Ce module a un impact direct sur la communication en fournissant de nouveaux mots pour expliquer et exprimer aux parents l'importance du lien significatif avec l'enfant.</p> <p>Les notions vues dans cette première section permettent aussi aux intervenants qui travaillent auprès des adolescents de mieux comprendre le processus de détachement propre à cette période de développement et de mieux le situer en regard de l'attachement initial.</p> <p>Cette section s'avère, par ailleurs, des plus pertinentes pour l'intervention préventive en prénatalité. L'accompagnement des mères à l'égard de leur perception d'elles-mêmes et de leur bébé peut être déterminant sur l'établissement du lien d'attachement.</p> <p>La notion de séparation, indissociable de celle de l'attachement, constitue une autre notion fondamentale à connaître et à comprendre par les intervenants en CLSC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept de l'attachement doit faire l'objet d'un examen plus approfondi en incluant les dimensions suivantes : les différents types d'attachement, les façons de favoriser et de renforcer l'attachement ainsi que l'attachement vu de l'angle du parent. • L'ensemble des notions vues dans ce module seront d'autant plus pertinentes et intéressantes dans la mesure où nous considérerons la séparation et le placement dans une perspective plus large qu'uniquement le cadre de l'application de la LPJ. À cet égard, l'intervention en CLSC offre un nombre considérable de situations permettant l'application des connaissances et habiletés liées à ces notions notamment, la séparation, le divorce des parents, la garde partagée, la famille reconstituée ainsi que l'expérience que représentent dans ce contexte la garderie ou l'école, le divorce conflictuel où l'enfant se retrouve en rupture continue avec l'un ou l'autre de ses parents, la maladie grave d'un parent ou le décès d'une personne significative pour l'enfant.

<p>➤ Facteurs contribuant aux réactions émotives des enfants face à la séparation et au placement</p> <p>Cette section s'avère pertinente et utile puisqu'elle aborde la notion de stress et de crise liée à la séparation ainsi que les effets sur le développement de l'enfant des expériences de séparation et de placement pour ne pas dire de «déplacements».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La notion de crise devrait être explicitée à l'aide d'exemples variés permettant une meilleure saisie de son ampleur et de sa gravité par les intervenants.
<p>➤ Réactions de l'enfant face à la perte</p> <p>Cette troisième section est pertinente mais le deviendra davantage en élargissant cette notion à toutes les situations de pertes significatives et non uniquement celle vécue dans le cadre d'un placement en vertu de la LPJ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La notion de perte significative devrait inclure les situations de deuils liées à l'idéalisation de l'enfant, de la famille ou du parent. • Aborder la notion de loyauté chez l'enfant vis-à-vis de ses deux parents séparés, vis-à-vis de sa famille naturelle et de sa famille d'accueil. • Faire davantage de liens entre ces différentes notions et les troubles de la conduite.
<p>➤ La philosophie de la permanence</p> <p>Cette section représente une suite logique à la première traitant de l'attachement. Elle permet de faire le lien entre l'importance de la permanence pour la création du lien d'attachement et les écueils possibles de leur absence.</p> <p>Cette section provoque par ailleurs, un questionnement et des réactions chez l'intervenant à l'égard de certains « ratés » du système, de l'impuissance vécue puis des améliorations que chacun peut être en mesure d'apporter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La section sur la philosophie de la permanence interpellerait davantage les intervenants si elle était abordée d'un angle différent. Le fait de se concentrer sur les zones de non qualité du système réveille l'impuissance et la rogne tout en enlevant de la perspective à l'intervention. Les intervenants nous suggèrent d'aborder la notion de permanence sous l'angle des indicateurs de succès, des exemples d'interventions qui se font ici et ailleurs et qui produisent des résultats positifs. L'accent devrait être mis sur un placement réussi et l'identification des zones actuelles de qualité dans les interventions. <p>La réflexion sur la notion de permanence devrait aussi être élargie à l'intervenant et son propre rôle à l'égard de celle-ci. De quelle façon amorce-t-il la relation? L'entretient-il? Comment met-il fin à la relation?</p>

<p>➤ Placement de l'enfant</p> <p>Les intervenants en CLSC se sentent, à première vue, moins interpellés par cette section fortement colorée «protection de la jeunesse». Moins utile au quotidien quoique, selon eux, intéressante à connaître.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différencier les notions de placement et de « retrait » du milieu naturel.
<p>➤ Notion «d'empowerment» des parents</p> <p>La prise en charge du parent par lui-même face à ses difficultés demeure le message fondamental à transmettre par tout intervenant qu'il œuvre en centre jeunesse ou en CLSC.</p> <p>Ce message peut aussi être renforcé, lorsque c'est possible de le faire, en associant la prise en charge, «l'empowerment» de la personne à sa propre décision de travailler sur soi, seule ou avec de l'aide, afin d'aborder les non-dits, les secrets, les sentiments tels la honte, la culpabilité et la peur ou un problème spécifique tel l'alcoolisme.</p>	
<p>➤ Travail avec les familles d'accueil, les parents et les autres responsables de soins</p> <p>Cette section demeure intéressante et importante à connaître pour les intervenants en CLSC même si le travail avec les familles d'accueil n'est pas pour eux une pratique courante. Par ailleurs, ces derniers soulignent l'importance de leur accompagnement des parents et des autres responsables de soins dont, occasionnellement, une famille d'accueil dans l'application de la mesure de «répit» de la LPJ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •

<p>Cette section permet, selon eux, d’amorcer une réflexion jugée nécessaire sur l’utilisation des familles de soutien et le pairage par les intervenants en CLSC. La mesure de répit sera valable que si elle s’accompagne d’une intervention visant l’amélioration de la situation ayant conduit au besoin de répit.</p>	
<p>➤ Sentiments des intervenants vis-à-vis le placement et la gestion du stress</p> <p>Cette dernière section met en évidence le fait que l’intervenant a son propre système familial et que celui-ci interfère dans ses façons de faire et d’être. Par conséquent, elle remet au premier plan l’importance du soutien professionnel lié à une présence, un lieu et un moment disponibles à l’intervenant pour exprimer ce qui se passe et se vit dans le travail, et plus particulièrement, lors d’un signalement ou d’une séparation de l’enfant avec sa famille.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer quelques données sur la notion de résilience et faire des liens avec cette notion abordée précédemment dans le module 103.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME À ÉLIMINER

À la lumière de notre réflexion et des ajustements à effectuer, aucun thème de ce module ne doit être éliminé.

Conclusion générale

Les conclusions présentées dans ce document sont le résultat d'un comité de travail formé de différents acteurs des CLSC et du Programme National de Formation impliqués dans le projet pilote du Centre jeunesse de Lanaudière. Ce comité, rappelons-nous, est issu de l'expression par les intervenants en CLSC, d'un sérieux doute quant à la pertinence du programme de formation portant sur les compétences génériques pour intervenir en protection de la jeunesse.

Ce constat, si évident à première vue, aurait pu faire l'objet de conclusions précipitées et prématurées de la part des autorités décisionnelles. Ce qui, par ailleurs, nous aurait privé d'une occasion de travailler ensemble et de nous concerter à l'intérieur de nos champs d'action qui se doivent d'être continus et complémentaires. Bien au-delà de ces conclusions, ce partage d'expérience aura permis la rencontre de deux expertises.

Ces réflexions et ces questionnements nous ont parfois amenés au-delà du cadre de la formation et ont questionné, notamment, le lien d'attachement que nous offrons à nos enfants en cette époque dominée par la technologie (télévision, jeux vidéos, ordinateurs), la solitude des enfants tout comme celle des parents et la disparition de la vie communautaire? «Qui est la famille de cet enfant?» devons-nous désormais questionner.

Ces réflexions et ces questionnements auront aussi permis la prise de conscience de certaines zones de non-qualité dans l'intervention auprès des enfants et de leurs parents ainsi que le sentiment d'impuissance vécu par l'intervenant à l'égard de la souffrance du client et de l'absence de ressources adéquates.

Par ailleurs, ils ont fait ressortir l'importance de notre action auprès des enfants et de leur famille mais aussi, l'absence de conditions permettant l'évaluation de nos actions, la réflexion et la planification de l'intervention nécessaire.

Cette réflexion commune nous oblige, en définitive, à un nouveau constat à l'effet que la quasi-totalité des éléments du programme sont, non seulement pertinents, mais importants pour les intervenants en CLSC. Par ailleurs, l'angle de prise des intervenants en CLSC nous évite, nous des centres jeunesse, de se cantonner dans une position davantage légale que psychosociale. En ce sens, les travaux de ce comité donnent accès au PNF à de nouvelles perspectives.

Nous avons raison de prendre le doute initial au sérieux mais surtout, de ne pas se laisser arrêter par ce dernier. Ces conclusions, jumelées à celles déjà énoncées pour les gestionnaires dans le rapport «Programme National de Formation, Bilan de l'expérimentation, décembre 2001», placent les CLSC à un carrefour en regard du PNF et obligent à des choix. Quelles seront les prochaines étapes au plan de la formation, de ce partenariat CLSC/CJ ?

Mars 2002